

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY**

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Jeudi 12 Mai 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, Le jeudi douze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Ghislaine PLEZ  
Mme Marie-Christine CHAUVIERE  
Mme Véronique ARMAND  
M. Stéphane DUCHEMIN  
M. Éric JAMMET  
M. Éric LARDEUR  
M. Benjamin PLEZ

M. François CLEMENT  
M. Cyril ANQUETIL  
M. Fabrice BOIVIN  
M. Dominique DELAFOSSE  
M. Cyrille ANDRÉ  
M. Christian LEMAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

M. Cédric LEBERTRE

ABSENTE EXCUSEE :

Mme Milouda EL AJJAJI

POUVOIR :

Monsieur Cédric LEBERTRE donne pouvoir à Monsieur Stéphane DUCHEMIN

Date de convocation : 05 mai 2022.

Date de réunion : 12 mai 2022.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Véronique ARMAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY**

# **ORDRE DU JOUR**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du JEUDI 12 MAI 2022**  
**20 HEURES 00**

1. Compte rendu du dernier conseil municipal
2. Délibération : achat de la parcelle cadastrée b 0122
3. Délibération : Dénomination des rues et numérotation du nouveau lotissement AMEX

## **AFFAIRES TRAITÉES**

### **1 – DÉLIBÉRATION 0012 2022**

#### **OBJET : ACHAT DE LA PARCELLE CADASTREE B 0122**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal la possibilité d'acquérir la parcelle cadastrée B 0122. Il s'agit d'un terrain situé à côté de la Mairie, en zone inondable et naturelle qui est donc non constructible.

- Considérant la volonté de la société FINEP de céder la parcelle B 0122 d'une surface de 46.387 m<sup>2</sup>
- Considérant que la localisation de cette parcelle à proximité immédiate de la Mairie pourrait permettre de répondre à des besoins ponctuels de la ville en matière d'organisation d'événements
- Considérant l'accord de la société FINEP pour céder à la ville ce foncier

Décide d'acquérir la parcelle B 0122 d'une contenance de 46.387m<sup>2</sup> au prix de 41.748,30 €.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes nécessaires à cette vente.

Il en résulte :

**Voix POUR : 14**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

### **2 – DÉLIBÉRATION 013 2022**

#### **OBJET : DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DU NOUVEAU LOTISSEMENT AMEX**

Monsieur le Maire informe la nécessité de dénommer les rues du nouveau lotissement AMEX et également de numéroter les lots.

Il est proposé divers dénomination par les membres du conseil municipal, mais celles choisies sont les suivantes :

- 1- Rue du Parc (partie droite du lotissement en arrivant par la rue du Chêne), faisant le tour du lotissement ;
- 2- Impasse des Erables (partie gauche du lotissement en arrivant par la rue du Chêne), concernant les parcelles 1 à 13.

La numérotation est indiquée de la manière suivante : Chiffres impaires à gauche, chiffres paires à droite, c'est-à-dire :

- Lot 14 : n°2 rue du Parc ;
  - Lot 15 : n°4 rue du Parc ;
  - Lot 16 : n°6 rue du Parc ;
  - Lot 17 : n°8 rue du Parc ;
  - Lot 18 : n°10 rue du Parc ;
  - Lot 19 : n°12 rue du Parc ;
  - Lot 20 : n°14 rue du Parc ;
  - Lot 21 : n°16 rue du Parc ;
  - Lot 22 : n°18 rue du Parc ;
  - Lot 23 : n°20 rue du Parc ;
  - Lot 24 : n°22 rue du Parc ;
  - Lot 25 : n°24 rue du Parc ;
  - Lot 26 : n°26 rue du Parc ;
  - Lot 27 : n°28 rue du Parc ;
  - Lot 28 : n°30 rue du Parc ;
  - Lot 29 : n°32 rue du Parc ;
  - Lot 30 : n°34 rue du Parc ;
  - Lot 31 : n°36 rue du Parc ;
  - Lot 45 : n°1 rue du Parc ;
  - Lot 44 : n°3 rue du Parc ;
  - Lot 43 : n°5 rue du Parc ;
  - Lot 42 : n°7 rue du Parc ;
  - Lot 41 : n°9 rue du Parc ;
  - Lot 40 : n°11 rue du Parc ;
  - Lot 39 : n°13 rue du Parc ;
  - Lot 38 : n°15 rue du Parc ;
  - Lot 37 : n°17 rue du Parc ;
  - Lot 36 : n°19 rue du Parc ;
  - Lot 35 : n°21 rue du Parc ;
  - Lot 34 : n°23 rue du Parc ;
  - Lot 33 : n°25 rue du Parc ;
  - Lot 32 : n°27 rue du Parc ;
- Les logements locatifs : n°38 - 40 - 42 - 44 - 46 - 48 (voir plan annexe) ;
- Lot 13 : n°1 impasse des Erables ;
  - Lot 12 : n°3 impasse des Erables ;
  - Lot 11 : n°5 impasse des Erables ;
  - Lot 10 : n°7 impasse des Erables ;
  - Lot 9 : n°9 impasse des Erables ;
  - Lot 1 : n°11 impasse des Erables ;
  - Lot 2 : n°13 impasse des Erables ;
  - Lot 3 : n°15 impasse des Erables ;
  - Lot 4 : n°2 impasse des Erables ;
  - Lot 5 : n°4 impasse des Erables ;
  - Lot 6 : n°6 impasse des Erables ;
  - Lot 7 : n°8 impasse des Erables ;
  - Lot 8 : n°10 impasse des Erables ;

Il en résulte :

**Voix POUR : 14**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**

# EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE  
**Absent excusé**

M. François CLEMENT

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI  
**Absente excusée**

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN